

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Communauté de Communes Briance Sud Haute-Vienne
Chabanas 87 260 Pierre Buffière

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N°2026-095

Nombre de conseillers

En exercice :	23
Quorum :	12
Titulaires présents :	22
Suppléants présents :	0
(Avec voix délibérative)	
Pouvoirs titulaires :	0
Votants :	22
Pour :	22
Contre :	0

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 26 juin 2026 à 20H30

Le Conseil de la Communauté de Communes Briance Sud Haute Vienne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de La Porcherie sous la présidence de Monsieur Marc DITLECADET, Président.

DATE DE CONVOCAION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : 18 juin 2026

PRESENTS : ALBIN Dominique, DE NEUVILLE Christine, DITLECADET Marc, DOUE Laurence, DUBOIS Jean-Louis, DUPONT Eric, DUPUY Pascale, GENESTE Stéphanie, LABRUNE Patrick, LACHAUD Jean-Luc, LATOUILLE Christian, LAVOREL Eric, LONGEQUEUE Jean-Paul, MADORE Catherine, MONTET Guy, PREVOST Stéphane, TRINDADE Fabien, QUINTANE Julien, REDON-SARRAZY Maryvonne, ROUX Sylvie, SAUTOUR Alain, VEYRIRAS Philippe.

RENOUVELLEMENT DE
L'ADHESION DE LA
COMMUNAUTE DE
COMMUNES AU
RESEAU « INITIATIVE
HAUTE VIENNE »

ABSENTE EXCUSEE :

- LHOMME-LEOMENT Jacqueline,

SECRETAIRE DE SEANCE : Stéphane PREVOST.

Monsieur le Président précise que la Communauté de Communes Briance Sud Haute Vienne adhère depuis 2020 à l'Association « **INITIATIVE HAUTE-VIENNE** », organisme qui finance et accompagne les entrepreneur(e)s d'entreprises : Cette association apporte notamment aux porteurs de projets des prêts d'honneur sans intérêts et sans garantie personnelle, ainsi qu'un accompagnement qualifié qui permet aux entreprises aidées un taux de pérennité nettement supérieur à la moyenne (92% à trois ans).

Lors de son Assemblée Générale qui a eu lieu le 8 juin 2026, cette association a décidé de maintenir le montant de la cotisation à **0.23 € par habitant** pour les Communautés de Communes, soit une cotisation pour la Communauté de Communes Briance Sud Haute Vienne dont le montant serait de **2 106.80 €** pour l'année 2026.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire de reconduire l'adhésion de Briance Sud Haute Vienne à cet organisme et de valider le montant de la cotisation 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **DÉCIDE** de reconduire l'adhésion de la Communauté de Communes Briance Sud Haute Vienne à l'Association « **INITIATIVE HAUTE VIENNE** » pour l'année 2026,

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité du caractère exécutoire du présent acte ;
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

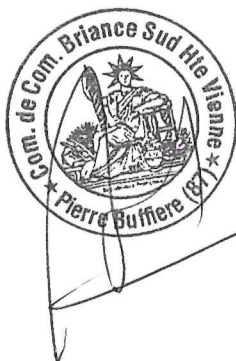
Accusé de réception en préfecture
087-200040814-20260625-2026-095-DE
Date de télétransmission : 03/07/2026
Date de réception préfecture : 03/07/2026

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à verser à l'association « **INITIATIVE HAUTE VIENNE** » la somme de **2 106.80 €**, montant correspondant à la cotisation **2026** due par la Communauté de Communes Briance Sud Haute Vienne.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ A LA PORCHERIE, LE 25 JUIN 2026

**Le Président de la Communauté
de Communes : Marc DITLECADET**

**Le Secrétaire de séance :
Stéphane PREVOST**



Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité du caractère exécutoire du présent acte ;
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
087-200040814-20260625-2026-095-DE
Date de télétransmission : 03/07/2026
Date de réception préfecture : 03/07/2026